

Règlement du restaurant scolaire

Année 2025/2026

La Municipalité met à la disposition des enfants fréquentant l'école de Vaudelnay un restaurant scolaire. Etant donné l'infrastructure, le nombre d'enfants accueillis est limité. Il sera donc donné priorité aux enfants dont **les parents travaillent et pour ceux qui sont dans l'impossibilité de venir les chercher le midi pour différentes raisons (éloignement, travail, transport scolaire, etc...)**.

INSCRIPTION A LA CANTINE

Il est aussi possible que certains enfants prennent des repas occasionnellement. Pour cela, la demande doit être faite la veille avant 10h.

Pour un repas prévu le lundi, la demande d'inscription à la cantine doit être formulée au plus tard, le vendredi qui précède avant 10 heures.

Les inscriptions ainsi que **les décomptes de repas doivent donc se faire la veille avant 10 heures** soit auprès de la Mairie, soit auprès de la cantine, c'est-à-dire auprès du personnel compétent. Toute absence doit être communiquée à la mairie au 02-41-52-20-10 ou à la cantine au 02-41-52-20-79 dans les meilleurs délais.

ABSENCE

Si l'enfant est absent un ou plusieurs jours, il est impératif de signaler son absence afin que les repas soient décomptés. Sans nouvelle de l'absence de l'enfant, **les repas habituellement commandés seront facturés**. Toute absence doit être justifiée par certificat médical.

En revanche le 1^{er} jour d'absence le repas sera automatiquement facturé.

TARIFICATION DU REPAS

Les tarifs sont actualisés tous les ans en fonction de la réglementation en vigueur. Un tarif spécial est appliqué pour tout enfant mangeant occasionnellement à la cantine.

Actuellement, le prix du repas est de **3.60 euros** pour un enfant de maternelle et de **3.80 euros** pour un enfant de primaire qui mange régulièrement à la cantine. Le prix de repas est facturé à **4.20 euros** pour celui qui n'y mange qu'occasionnellement.

Le paiement est à effectuer directement auprès de la trésorerie dénommée ci-dessous :

Service de Gestion Comptable de Saumur
8, rue Saint Louis
BP 179
49417 SAUMUR CEDEX

Le prélèvement automatique est vivement recommandé, c'est un moyen de paiement simple et pratique que peut utiliser chaque famille, pensez à joindre l'autorisation SEPA ainsi qu'un RIB pour toute 1^{ère} demande.

HYGIENE :

- En sortant des classes, les enfants doivent **obligatoirement**
➡ ***Aller aux toilettes, se laver les mains.***
- Les serviettes en papier pour les repas sont fournies par la Commune côté primaire. Des serviettes lavables sont fournies aux maternelles.
- Pour des raisons de confort et de bien être pour les enfants, deux services sont mis en place dans le grand réfectoire (côté primaire).
- Toutes prises de médicaments est interdite.

SURVEILLANCE :

➤ La surveillance des deux réfectoires est assurée sous la responsabilité du personnel communal employé par la Commune. Cette surveillance veillera au bon déroulement des repas qui doivent être vécus dans le calme, la bonne humeur et la convivialité. C'est pourquoi, il est demandé aux enfants :

- De rester à leur place pendant tout le repas et de respecter la nourriture.
- De goûter les aliments, même si on n'en mange pas à la maison et d'avoir une tenue correcte à table.
- D'être respectueux envers le personnel (politesse, pas d'insolence, etc...) et de ne pas détériorer le matériel.

La surveillance des enfants sur la cour de l'école est assurée jusqu'à 13H35.

Il est important, pour le bien de tous, que ces consignes soient appliquées et respectées. Si la tenue ou le manque de discipline des enfants admis devaient faire l'objet d'observations particulières par le personnel, la Mairie pourrait prononcer l'exclusion momentanée des enfants indisciplinés, après en avoir avisé leur famille.

A Vaudelnay, le 25/06/2025

Le Maire

F. BARDY



La Responsable des
Affaires Scolaires
M.O. LE MERCIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Mercier', written over a horizontal line.

La responsable de la
restauration scolaire
S.CLEMOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clemot', written over a horizontal line.